



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/1999/7
14 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
Quatrième session
Genève, 17 mai 1999
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Note détaillée sur l'application des décisions prises
par la Commission à sa troisième session et sur l'état
d'avancement des activités entreprises dans ce cadre

Note du secrétariat

1. Conformément à la décision 1997/306 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement est appelée, lors de sa quatrième session, à examiner l'application et l'état d'avancement des décisions prises à sa troisième session. Comme suite à la décision susmentionnée du Conseil, la présente note a été établie par le secrétariat à titre de document de base pour l'examen par la Commission de ce point de l'ordre du jour. Étant donné que les suites données à la plupart des décisions prises à la troisième session seront examinées sous différents points de l'ordre du jour, la présente note est essentiellement consacrée aux activités concernant : a) les technologies de l'information et de la communication (résolution 1997/62 A du Conseil économique et social); les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (résolution 1997/62 B du Conseil économique et social); et les travaux du Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes (résolution 1997/62 D du Conseil économique et social).

Technologies de l'information et de la communication au service du développement

2. Dans la résolution 1997/62, il a été recommandé que tous les pays en développement ou à économie en transition élaborent une stratégie nationale relative aux technologies de l'information et de la communication en tenant compte, notamment, des directives ¹ proposées par la Commission de la science et de la technique au service du développement, et que les stratégies existantes soient réexaminées à la lumière de ces directives. Il a en outre été recommandé que les gouvernements prennent des mesures pour confier à une entité, existante ou créée à cette fin, l'élaboration et la mise en oeuvre de leur stratégie nationale relative aux technologies de l'information et de la communication.

3. Les pays ont en outre été invités à établir un rapport sur leur stratégie nationale pour la quatrième session de la Commission, en vue de faciliter l'échange d'informations entre eux aux niveaux international et régional. Ce rapport porterait notamment sur leurs priorités respectives, les mécanismes de mise à jour et les procédures de mise en oeuvre de la stratégie. Le secrétariat de la CNUCED a porté ces recommandations à l'attention de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (TDO 870/ICT du 23 mars 1999). En outre, les États membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été priés d'informer le secrétariat de leur éventuelle intention de présenter un rapport sur le sujet à la quatrième session. La Commission pourrait envisager l'élaboration d'une synthèse des rapports nationaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication que les États membres auront présentés, dans un document ou oralement, à la quatrième session en réponse à cette demande.

4. En outre, la résolution 1997/62 invitait les organes compétents des Nations Unies à évaluer leur capacité de fournir une assistance et de promouvoir la coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et à déterminer les secteurs dans lesquels ils seraient

¹Pour les directives, voir E/CN.16/1997/4.

le plus à même d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à élaborer et à appliquer leur stratégie nationale en matière de technologies de l'information et de la communication. À cette fin, le secrétariat de la CNUCED a invité les 27 institutions des Nations Unies à lui communiquer des renseignements sur leurs évaluations (TDO 870/ICT, 28 juin 1998).

5. À ce jour, des réponses ont été reçues de 22 institutions, mais il s'agit dans la plupart des cas de renseignements d'ordre général ou de grands programmes de travail, et non d'évaluations des activités liées à l'élaboration et à l'application de stratégies relatives aux technologies de l'information et de la communication. Un complément d'information a été obtenu par des contacts directs et sur l'Internet. Les réponses des différents organismes des Nations Unies sembleraient confirmer que, au cours des deux dernières décennies, des efforts considérables ont été faits par les organisations du système des Nations Unies pour promouvoir, dans leurs domaines de compétence respectifs, la diffusion et l'application effectives des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. Les activités de cet ordre, organisées dans le cadre du système des Nations Unies pouvaient prendre diverses formes. Parmi les domaines où des initiatives en rapport avec les technologies de l'information et de la communication ont été signalées, il y a lieu de citer les grands domaines de la recherche, l'application de ces technologies aux programmes de développement, les services consultatifs et de formation, le renforcement de capacités locales - en particulier dans l'infrastructure -, la mise au point de logiciels, les connexions aux réseaux mondiaux et la mobilisation de ressources financières pour la diffusion de ces technologies dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. La synthèse de ces évaluations figure dans le document E/CN.16/1999/Misc.3.

6. Le Groupe de travail de la Commission des technologies de l'information et de la communication au service du développement avait également fait établir un certain nombre de rapports de synthèse. Il a ensuite organisé un atelier d'élaboration de scénarios incluant des contributions de divers instituts de recherche. La masse de connaissances accumulée a permis d'établir un manuel destiné aux secteurs tant public que privé ainsi qu'aux milieux universitaires. Intitulé "Knowledge Societies: Information Technology for Sustainable Development" (Les sociétés du savoir : les technologies de l'information au service du développement), ce manuel a été publié en 1998. Des exemplaires ont été mis à la disposition des missions sises à Genève et à New York, ainsi que des États membres de la Commission. D'autres exemplaires ont également été envoyés, sur demande, aux établissements de recherche et aux bibliothèques. L'ouvrage a été utilisé, à titre de référence, dans le cadre d'ateliers, principalement dans des pays en développement et des pays à économie en transition. Le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), situé à Ottawa (Canada), a obtenu l'autorisation d'en publier des versions abrégées en français et en espagnol, et le Ministère chinois de la science et de la technologie, celle de traduire l'ouvrage en chinois.

Examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

7. Dans sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a prié la Commission et la CNUCED d'établir ensemble un programme d'examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation à l'intention des pays intéressés ². Les examens auraient pour objet de permettre aux pays participants d'évaluer l'efficacité avec laquelle leurs institutions et mécanismes scientifiques et technologiques, mais aussi industriels, économiques, pédagogiques et sociaux, contribueraient au développement - en particulier au développement technologique - de leurs entreprises. Le programme devrait aider les pays participants à déterminer les forces et les faiblesses de leur processus d'innovation, à évaluer et à renforcer la contribution des politiques et des institutions scientifiques et technologiques au développement des secteurs productifs, et à mobiliser le soutien voulu de la communauté internationale par la diffusion des résultats des examens. Par une meilleure compréhension de la conception et de l'exécution de ces politiques, les examens aideraient également d'autres pays en développement et pays en transition à améliorer leurs propres politiques, tout en élargissant les possibilités de renforcer la coopération internationale.

8. Le premier examen des politiques nationales de la science, la technologie et l'innovation, entrepris à la demande du Gouvernement colombien en 1995, a été mené à bien. Un deuxième examen, entrepris en Jamaïque au cours de la période 1997-1998, s'est également achevé. Deux autres examens - en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie - ont été engagés et se trouvent à des stades plus ou moins avancés. Les demandes d'examen du même type, formulées par plusieurs autres pays en développement et pays en transition, dont la Roumanie, le Costa Rica, Cuba, le Venezuela et Myanmar, sont actuellement à l'étude, et il y sera répondu en fonction des ressources disponibles.

9. On trouvera ci-après un bref exposé de l'état d'avancement et des résultats des quatre examens en cours.

10. **Colombie.** L'examen a été achevé en 1997 et, au moment de l'élaboration de la présente note, le rapport sur l'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation en Colombie était en cours de préparation pour l'impression (UNCTAD/ITE/IIP/5, numéro de vente : E.99.II.D.13). Un certain nombre de recommandations issues de cet examen ont déjà été appliquées ou sont en train de l'être. Ses incidences sur les responsables de l'innovation locaux ont été considérables. Il convient de citer à cet égard les recommandations concernant l'adoption de nouveaux mécanismes novateurs pour le financement de la recherche-développement (R-D), dont : a) la restructuration des plans de financement actuels de la R-D compte tenu des ressources existantes et additionnelles; b) le transfert et l'affectation de ressources suffisantes à des fins de R-D et d'innovation en général; et c) d'autres initiatives du secteur public se traduisant par

²Les objectifs et les modalités de ces examens sont décrits dans le document E/CN.16/1997/5.

une réorientation des dépenses publiques de façon à tenir compte des activités et des programmes d'innovation. Le service national d'apprentissage (SENA) a été réorganisé de manière à inclure la formation à l'innovation. En outre, les organes nationaux chargés de renforcer les institutions intermédiaires (par exemple, l'institut des normes et du contrôle de la qualité ou les institutions d'appui aux entreprises) ont reçu des informations et des conseils sur les politiques concernant la science, la technologie et l'innovation et sur la manière dont ces politiques peuvent être mieux intégrées aux institutions. La réaction des secteurs public et privé à cet égard a été très positive et encourageante. Au moment de l'élaboration de la présente note, un bref rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations consécutives à l'examen était attendu.

11. **Jamaïque.** Un deuxième examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation a été mené à bien en Jamaïque et ses résultats ont été publiés en mars 1999 (UNCTAD/ITE/IIP/6, numéro de vente : E.98.II.D.7). Déjà, il a eu des incidences considérables sur la conception de la politique nationale de l'innovation. Là encore, un certain nombre de recommandations formulées par l'équipe qui a procédé à l'examen ont déjà été adoptées, en particulier dans le secteur des technologies de l'information. Huit projets directement issus de l'examen et portant sur l'éducation, la technologie et les loisirs ont été mis au point et sont en cours d'exécution. À l'heure actuelle, la Commission nationale de la science et de la technologie étudie les moyens de réunir les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations formulées pour le secteur des loisirs - en particulier, dans le domaine de la musique -, et le secteur du commerce agroalimentaire. Le système jamaïcain de l'innovation est en train d'être mis sur pied et, ainsi qu'il a été proposé suite à l'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation, il portera notamment sur l'intégration des institutions nationales.

12. L'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation a aussi donné lieu à d'autres activités. C'est dans ce cadre qu'a été lancé le projet sous-régional baptisé "Jouer dans le concert planétaire : débouchés offerts par l'industrie de la musique aux pays en développement". Plusieurs autres pays des Caraïbes, dont Cuba et la Trinité-et-Tobago, se sont montrés intéressés par ce projet. Une mission exploratoire menée en juillet 1998 a confirmé les résultats de l'examen. L'on s'emploie actuellement, à mobiliser les ressources nécessaires pour la poursuite de ces travaux.

13. **Éthiopie.** À la demande du Gouvernement éthiopien, le secrétariat a mené à bien un examen de synthèse de la politique d'investissement et de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation dans ce pays. L'examen a débuté en novembre 1997 par une mission de programmation au cours de laquelle le secrétariat a tenu des consultations avec des responsables gouvernementaux, des représentants du secteur privé, des institutions scientifiques et techniques et des donateurs. L'Office éthiopien de l'investissement et la Commission éthiopienne de la science et de la technologie ont été chargés d'élaborer conjointement le rapport de base. Une fois celui-ci achevé, une équipe composée de fonctionnaires de la CNUCED et de trois experts internationaux a procédé à une mission d'évaluation en novembre 1998. La mission a axé ses travaux sur les cinq domaines ci-après,

que le Gouvernement jugeait prioritaires : les petites et moyennes entreprises, l'investissement, la coordination des politiques, l'agriculture et l'industrie du cuir. Le rapport d'évaluation devrait être terminé en juin 1999. La table ronde finale, au cours de laquelle les conclusions et recommandations de l'examen seront présentées au Gouvernement, est prévue pour l'été 1999.

14. **République-Unie de Tanzanie.** Un examen de synthèse de la politique d'investissement et de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation a également été mis en route en Tanzanie, à la demande du Gouvernement. Une première réunion préparatoire s'est tenue en novembre 1998. Une seconde visite était prévue en avril 1999 pour examiner l'état d'avancement de l'élaboration du rapport de base du pays et de l'identification des secteurs/grands domaines spécifiques devant être traités par l'équipe d'évaluation.

15. Dans la résolution 1997/62, le Conseil économique et social a également décidé que, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles, la Commission organiserait un atelier sur une comparaison des expériences en matière d'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation dans différents pays. Comme seuls deux examens se trouvaient à un stade avancé de leur mise en oeuvre au cours de la période intersessions 1997/1999, il n'aurait guère été utile d'organiser un atelier à ce moment-là. Toutefois, certaines activités de la CNUCED pourraient se révéler intéressantes pour la Commission à cet égard. La CNUCED dispose d'un vaste programme d'examen des politiques comprenant, outre les examens des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation menés conjointement avec la Commission, des examens des politiques d'investissement et l'élaboration d'un programme d'examen de synthèse des politiques d'investissement et d'innovation. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED a décidé de passer en revue son programme de travail concernant les examens des politiques par pays au cours de sa quatrième session, qui se tiendra en automne 1999. Ce bilan pourrait constituer une contribution aux débats de l'atelier consacré aux examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation prévu dans la résolution 1997/62 du Conseil, si la Commission décide qu'il se tiendra lors de la prochaine période intersessions.

Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes

16. Le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes a été constitué pour une durée de quatre ans et sur la base de ressources extrabudgétaires, en vertu de la résolution 2/1 de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Le Conseil devait faciliter à la fois les travaux futurs de la Commission et le suivi de ses recommandations sur les incidences de la science et de la technologie pour les deux sexes dans les pays en développement. Aux termes de la résolution susmentionnée, le Conseil consultatif a été chargé de faire rapport à la Commission à ses troisième et quatrième sessions.

17. Un rapport ³ sur les activités du Conseil consultatif en 1995-1997 a été présenté à la Commission à sa troisième session. Les activités que le Conseil devait mener à bien comprenaient la mise en place de trois secrétariats régionaux en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Afrique, agissant en concertation. Un avant-projet a été ébauché en vue de l'établissement d'un premier secrétariat régional à Jakarta au titre d'une initiative commune de l'Institut indonésien des sciences et du Centre de coordination pour la parité des sexes du bureau régional de l'UNESCO. Des plans préliminaires concernant la création d'un secrétariat régional pour les quatre pays du MERCOSUR ont été élaborés en 1996, et les travaux concernant la mise en place d'un secrétariat africain ont été programmés en 1997.

18. Le Conseil a tenu deux réunions au cours de la période intersessions 1997-1999. En juillet 1998, en Ouganda, il a réitéré son objectif, qui était d'apporter son concours, dans la perspective de la parité entre les sexes, aux travaux de la Commission en accroissant la concertation de fond entre les membres de la Commission et le bureau, par l'entremise du secrétariat. Il a également organisé des activités de consultation avec les services des Nations Unies concernés et, plus particulièrement, avec la Division de la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le but étant de renforcer la coordination et de maximiser les synergies.

19. En ce qui concerne les secrétariats régionaux, un mémorandum d'accord devait être établi pour le bureau de Jakarta, énonçant les conditions requises pour l'approbation de la proposition et fixant le calendrier des paiements correspondant. La proposition relative au bureau de Montevideo devait être révisée de manière à tenir compte du mandat du Conseil et du souci qu'il avait exprimé de voir le futur secrétariat nouer d'étroites relations avec d'autres groupes non spécialisés dans la recherche : organisations non gouvernementales, réseaux, secteur privé, etc. Il restait à élaborer une proposition préliminaire pour le secrétariat africain. À la réunion également, le Conseil a réitéré son soutien à la création et au développement de comités nationaux sur les questions de parité entre les sexes et a décidé, en conséquence, de réviser les budgets des secrétariats régionaux en vue de consacrer davantage de fonds au soutien de ces comités lors de leur création.

20. La troisième réunion du Conseil s'est tenue à l'Université York, à Toronto (Canada), du 24 au 26 février 1999. Les propositions concernant les secrétariats régionaux de Jakarta et de Montevideo ont été examinées et acceptées sous réserve de certaines révisions. Il a été décidé qu'une proposition concernant le secrétariat africain devait être élaborée avant le 1er mai 1999. La question des comités nationaux et du soutien à leur apporter a fait l'objet d'un examen tendant à déterminer, en particulier, l'affectation optimale des ressources financières ou autres. Plusieurs priorités ont été fixées pour les mois à venir, y compris les marchés à conclure pour les secrétariats de Jakarta et de Montevideo, la mise au point du dossier de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les politiques de la science et de la technique, la création d'un site Web

³E/CN.16/1997/8.

destiné à fournir des renseignements sur les questions relatives à l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les politiques de la science et de la technique - www.gateway - et la mise sur pied d'un comité national roumain.

21. Dans le cadre de l'examen des activités du Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes, l'attention de la Commission de la science et de la technique au service du développement est appelée sur deux questions. Comme on l'a vu plus haut, le Conseil a été constitué en 1995 pour une durée de quatre ans. Son mandat viendra donc à expiration à la fin de 1999, et la Commission devra examiner s'il y a lieu de le renouveler ou non. Il convient de noter à cet égard que le programme de travail du Conseil n'a pas été entièrement exécuté, ni son budget entièrement dépensé. Par ailleurs, il a été demandé au Gouvernement des Pays-Bas, qui a financé les activités du Conseil, d'étendre la durée de sa contribution au 30 juin 2001, pour permettre au Conseil de finir de transférer les ressources aux secrétariats régionaux et à ces derniers d'être pleinement opérationnels. Le financement du Conseil au-delà de cette échéance nécessitera des ressources financières supplémentaires.

22. Une autre question qui doit être traitée par la Commission si le mandat du Conseil est renouvelé est celle du rapport entre ce dernier et la Commission. Si la représentation de la Commission au Conseil était encouragée dès le début, aucune modalité n'a été prévue en cas de remplacement d'un représentant d'un État membre de la Commission, ou pour le cas où un État cesserait d'être membre de la Commission. Lorsque le Conseil a été constitué en 1995, la Commission a recommandé que huit personnes ⁴ remplissent les fonctions de membres du Conseil à titre personnel. Deux de ces personnes étaient des représentants d'États membres de la Commission, l'une d'elles étant également membre du Bureau de la Commission. Depuis, ces deux membres du Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes ont cessé de représenter leurs États respectifs à la Commission. Ainsi, depuis 1998, aucun membre de la Commission n'a servi au Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes.

⁴Il s'agissait des personnes ci-après : Swasti Mitter (Pays-Bas/Inde), Marina Ranga (Roumanie), Farkhonda Hassan (Égypte), Winnie Byanyima, députée (Ouganda), Shirley Malcom (États-Unis), Joske Bunders (Pays-Bas), Geoffrey Oldham (Royaume-Uni) et Sonia Correa (Brésil). Mme Bonnie Kettel (Canada) a été nommée coordonnatrice par intérim par le Conseil. Son mandat viendra à expiration lors de la désignation des coordonnateurs des trois secrétariats régionaux.